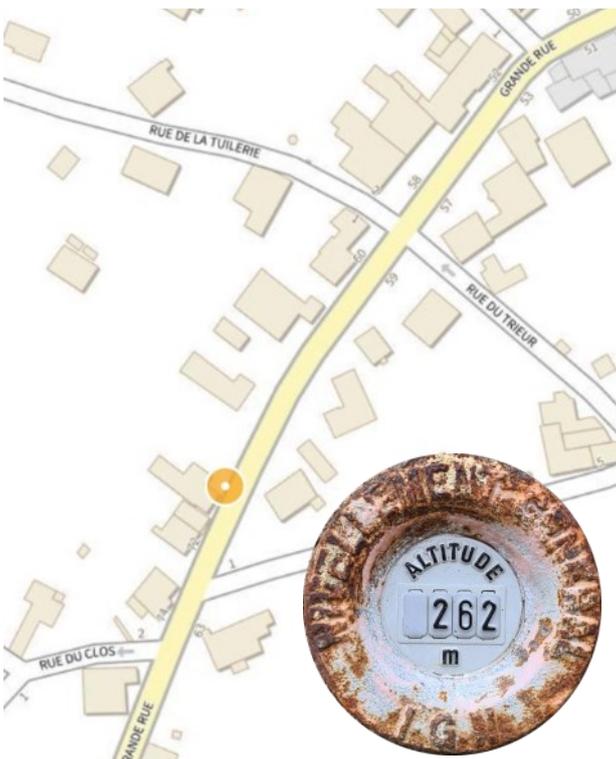


# La Gazette



## du Pays Dampierrois

Journal semestriel de la commune de Dampierre-sur-Linotte - Mars 2023



**Directeur de la publication** : Frédéric Weber, maire

**Réalisation** : les membres de la commission communication

**Ont collaboré à ce numéro** : Hubert Brun, Agnès Figard, Sylvie Grangeot, Pierre Grangeot  
les élèves de CM1-CM2 de Fanny Grépinet, Philippe Kessler, Nicolas Moniot  
Véronique Monniotte-Dargent, Valentin Renaud et les adolescents d'Animation Jeunesse  
Véronique Weber, Frédéric Weber

Imprimé par nos soins

*La municipalité remercie toutes les personnes  
qui ont participé à la réalisation de La Gazette et qui œuvrent pour la vie locale.*

Rendez-vous mi-septembre pour la prochaine *Gazette du Pays dampierrois*.

Dans le rétroviseur	4 à 9
Regard financier sur 2022	10-11
Eau : une ressource fragile à préserver	12-13
Des espaces cinéraires au cimetière de Dampierre	14
Fontaine Saint-Maimbœuf : bientôt les travaux	15
Le mur du jardin du presbytère tout en beauté	15
Affouage : inscriptions en mairie avant le 26 mai	16
La forêt bouge à Dampierre	16
Au fil des travaux	17
Maison de santé : début des travaux cet été	18
Urbanisme : en attendant le PLUi	18
Rénovation énergétique des logements : comment s'y prendre ?	19
4 mares forestières restaurées au nom de la biodiversité	20
3 raisons pour tondre moins	20
Dans les coulisses de la valorisation des OM	21
A l'état civil	21
Un téléthon haut en couleurs	22
Joie et bonne humeur au club des ados	23
Du Bordelais à l'agence postale, itinéraire de Geneviève	24
Restauration ambulante	24
Toutes en mouvement pour garder l'équilibre	25
Annuaire des associations	25
Sur l'agenda	26
Infos pratiques	27

Chers Dampierroises et Dampierrois,

**E**n ce début d'année 2023, j'ai des inquiétudes, des satisfactions et de l'espoir pour notre commune.

Inquiétude tout d'abord à propos de l'approvisionnement en eau. Si la situation n'est pas catastrophique, elle est préoccupante. Nous devons tous, particuliers et agriculteurs, en prendre conscience afin de réduire nos consommations.

Inquiétude également à propos du contexte économique. L'inflation, en particulier de l'énergie, bouleverse la situation. En jouant la solidarité et en consommant plus local, nous pouvons aider à passer ce cap et conserver ce tissu commercial qui fait la richesse et la spécificité de Dampierre.

Heureusement les satisfactions sont nombreuses : démarrage de plusieurs chantiers, fin des consultations pour l'assainissement et la fontaine Saint-Maimbœuf, mises en place de nouveaux services à La Poste et à la mairie (je vous en dirai plus prochainement) et nette amélioration de nos finances.

J'ai été très heureux de voir la forte mobilisation autour de « Patrimoine en fête », l'initiative prise à Presle de la réfection du lavoir, ou l'engagement fort de bénévoles sur le patrimoine, comme le montre le chantier du cimetière. Nous sommes une commune, un collectif.

Je formule l'espoir que cette dynamique perdure et s'amplifie. Chacun d'entre nous peut prendre des initiatives afin de changer et d'améliorer notre cadre de vie. Plus que jamais, face à toutes les évolutions qui nous concernent, nous devons réfléchir à comment travailler plus et mieux ensemble.

Que ce soit dans le domaine de l'environnement, du social, du sport, du patrimoine, etc., il faut qu'ensemble nous passions du « si seulement si... » ou du « il faudrait que... » au « comment on va faire pour... ».

En attendant vos initiatives, je vous souhaite une bonne lecture.

Frédéric Weber



## Au temps des lavandières

Dimanche 18 septembre, une grande fête a été organisée afin de mettre en valeur le patrimoine de la commune et de collecter des fonds pour son entretien, notamment le prochain gros chantier : la restauration de la fontaine Saint-Maimbœuf.

A l'initiative de La Linotte en Fête, soutenue par la municipalité, les portes du château d'eau du bois de la Côte, de l'église, de l'ancien presbytère de Dampierre ainsi que celles de la chapelle de Trevey se sont ouvertes. Le lavoir de la fontaine Saint-Maimbœuf a naturellement servi de cadre à deux représentations des lavandières. En costumes traditionnels ou plutôt en tenue quotidienne de cette époque-là, les lavandières ont fait revivre les gestes d'autrefois, les gestes d'avant l'apparition de l'électricité et des machines à laver. Autour de ce spectacle, l'ambiance festive était garantie par Régis et ses musiciens ainsi que par un large éventail d'animations.

Cette journée au profit de la rénovation de la fontaine Saint-Maimbœuf a permis de récolter 2 608 € dont 700 € de dons et 450 € de la vente des galets peints gracieusement par l'artiste Kiki.

⇒ Rendez-vous en septembre prochain pour la 2<sup>e</sup> édition de Patrimoine en fête.



## La fontaine centrale inaugurée



A la suite de travaux de restauration, la fontaine centrale de Dampierre a été inaugurée, dimanche 9 octobre, sous un soleil radieux. L'opération a été financée avec le soutien du conseil départemental (5 592 €), de la région Bourgogne Franche-Comté (6 711 €), et de l'Etat (via la DETR pour 4 474 € et le FCTVA pour 5 526 €). La commune s'est associée à la Fondation du Patrimoine pour organiser une collecte. Trente-sept donateurs ont fait don de 4 120 €, auxquels la Fondation a rajouté 760 €. La forte mobilisation collective a permis à la fontaine de retrouver tout son lustre.



## Le préfet et les commerçants

Vendredi 4 novembre, le préfet de Haute-Saône, Michel Vilbois, a visité la commune. Guidé par le maire, il a notamment découvert la richesse du tissu économique local en allant à la rencontre



des commerçants. Boucherie, boulangerie, commerce de vêtements de seconde main, épicerie à qui la commune met à disposition la licence 4, garage, microbrasserie, pharmacie...

Au cours de cette visite, le maire, Frédéric Weber, a rappelé au préfet l'importance que la municipalité accorde aux commerces : investissements avec l'achat de terrains sur la Grande rue pour disposer de nouveaux emplacements et stationnement, volonté de renforcer l'attractivité du centre bourg avec notamment la réorganisation des horaires de l'agence postale. Cette visite fut également l'occasion de remercier le représentant de l'Etat pour l'aide importante apportée à la commune, notamment un soutien à l'investissement : 448 000 € de subventions accordées depuis 2020.

## 11 novembre : 104<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice



Le 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice signé en 1918, rend hommage à tous les morts pour la France.

Nombreux étaient les habitant(e)s à participer à la cérémonie au monument aux morts de Dampierre.

Après la levée des couleurs par les sapeurs-pompiers, Emilie Vezaine a lu le texte de l'UFAC (Union française des associations de combattants

et de victimes de guerre).

Une lecture suivie du discours du maire, du message du ministre des Armées, puis de l'appel aux morts par Jean-François Dugois.

Ensuite, le maire, Frédéric Weber et Eugène Poncey, président de la section locale des anciens combattants, ont effectué le traditionnel dépôt de gerbes avant que les enfants des écoles entonnent la Marseillaise.

Ce moment de recueillement a été suivi d'un verre de l'amitié réunissant les nombreuses personnes présentes à cette cérémonie et d'un repas entre anciens combattants et sympathisants des communes de Vy-lès-Filain, Filain et Dampierre au centre socioculturel.

## Jean-Hugues Oppel et le quotidien d'un agent secret

Le 21 novembre, pour le rendez-vous annuel du festival littéraire Les Petites Fugues, les bénévoles de la bibliothèque ont eu la joie d'accueillir l'écrivain Jean-Hugues Oppel. Une rencontre riche, avec un auteur bien disert, qui a fait découvrir, à travers l'héroïne de ses trois derniers romans (disponibles à la



bibliothèque), à quoi peut ressembler le quotidien d'un agent secret. Ainsi que certains « dessous », pas toujours très propres, que les services secrets tentent de laver à leur manière, à travers le monde. Et le tout, raconté avec humour ! La soirée s'est terminée autour d'un verre avec l'auteur.

## Les plaisirs de Noël : décorations, marché, concert et repas

En cette fin d'année 2022, bougies, sapins, rennes, bonshommes de neige... ont à nouveau envahi les rues pour égayer le village et les hameaux. Avec une nouveauté cette année, une torche suédoise installée devant la salle Abel Garret où s'est tenu, samedi 10 décembre, un marché de Noël. Pour cette 2<sup>e</sup> édition, Mélanie, Florence, Odile et Pascal ont été rejoints par Marie-Claude, Annie et Laurent pour proposer à la vente des créations artistiques en tissus, en bois, en mosaïque, etc. et de la bière de la microbrasserie du village. Parallèlement, l'église a accueilli une soixantaine de personnes venues écouter les chants de Noël interprétés par les choristes de la Petite Fugue.

Le lendemain dimanche, une centaine de personnes se sont retrouvées au centre socio-culturel, pour le traditionnel repas des anciens.



Ce moment festif et gourmand, traditionnellement réservé aux aînés de plus de 70 ans et à leur conjoint, a été ouvert cette année à toutes celles et ceux qui souhaitent y participer. Merci aux bénévoles qui ont aidé à la réalisation de cette conviviale rencontre, aux enfants de l'école et du périscolaire qui ont réalisé des décorations de Noël embellissant ainsi les tables, à Régis et ses musiciens pour l'animation, à la boucherie Jeannin et son équipe pour le repas et à la boulangerie, Au Four Dampierrois, pour le dessert.



## Trail nocturne des Dolines : et de 2



La 2<sup>e</sup> édition du trail nocturne des Dolines organisée samedi 17 décembre par l'Association sportive de Dampierre, à laquelle se sont joints des bénévoles, a rassemblé quelque 120 courageuses et courageux venus braver le froid pour courir ou marcher dans le Grand Bois de Dampierre. Un grand bravo aux participant(e)s et notamment aux premiers qui ont claqué des chronos de folie : moins de 35 min sur le 8 km, 57 min sur le 14 km. Rendez-vous l'an prochain pour la 3<sup>e</sup> édition.



## Les lauriers des collectivités : la commune à l'honneur

La commune a reçu, jeudi 27 octobre, le prix « coup de cœur commune de moins de 1000 habitants », pour la réalisation du premier parcours de trail du département, à l'occasion de l'édition 2022 des Lauriers des collectivités locales.

Cet évènement organisé par l'Est Républicain, en collaboration avec l'AMF70 et l'Association des Maires Ruraux de Haute-Saône met en lumière l'action des élus locaux.

La Haute-Saône compte désormais son tout premier sentier de trail balisé situé à Dampierre-sur-Linotte : 14 km avec près de 300 m de dénivelé.

Ce parcours qui traverse le Grand Bois et dessert le chalet forestier vise d'abord à offrir tant aux habitants du territoire qu'aux personnes de passage une boucle agréable, permettant de découvrir des paysages forestiers typiques du secteur.

Réalisé par la commune avec l'aide du Pays des 7 rivières et de bénévoles, le financement du balisage est porté par la communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois.



## Le retour de la traditionnelle cérémonie des vœux



Mise entre parenthèses depuis deux ans pour cause de crise sanitaire, la traditionnelle cérémonie des vœux a fait son grand retour, lundi 16 janvier au centre socio-culturel. Pour la première fois de son mandat, le maire, Frédéric Weber, a eu le plaisir de présenter ses vœux à quelque soixante-dix habitants et forces vives de la commune. Un moment attendu qui a permis de passer en revue les réalisations 2022 et d'annoncer les perspectives à venir pour la commune, avec en premier lieu, le chantier du siècle, à savoir la mise en assainissement collectif de Presle, du secteur des Gillots-Marmets-Vernes et le remplacement de la station d'épuration de Dampierre.



Pour terminer, des vœux de bonne année ont été présentés à tous en rappelant un mot d'ordre à garder à l'esprit : positiver et rester ouvert. Un pot de l'amitié a clôturé cette cérémonie, moment privilégié de convivialité, de partage entre les élus et les habitants et entre villageois !

## Quel avenir pour le lavoir de Presle ?

Le lavoir de Presle a connu bien des vies : lieu d'abreuvement du bétail et de lessives, il a servi par la suite (dans le désordre) d'atelier jus de fruits, de garage pour caravane, d'entrepôt des congélateurs communaux et depuis bien trop longtemps de simple endroit de stockage pour du



matériel communal. Bien des vécus, mais sans une attention particulière à la préservation du patrimoine.

À l'initiative de la commune et d'habitants soucieux de l'avenir de cet endroit, le lavoir a servi de cadre à une réunion de villageois, samedi 14 janvier, autour d'un café chaud.

La trentaine de personnes présentes a échangé sur l'avenir du lavoir : aménagement d'un lieu ouvert de convivialité pour les habitants et aussi pour les promeneurs, remise en eau de l'abreuvoir, renaturation de l'espace entre le lavoir et le marronnier...

Beaucoup d'idées et de questions sur lesquelles vont travailler un groupe d'habitants avant de faire des propositions à la municipalité.

## Budgets : regard financier sur 2022

Dans un contexte incertain, l'exercice budgétaire de l'année 2022 a été bon pour la commune. Sans augmentation des impôts, du prix de l'eau, et de l'assainissement, nous parvenons à renforcer nos finances, tous budgets confondus, de 289 310 €. Cela nous permet d'envisager sereinement les différents projets sur lesquels nous travaillons afin de renforcer l'attractivité de la commune.



### Budget de fonctionnement communal

Malgré l'inflation, les charges de fonctionnement baissent de 35 000 € pour atteindre 386 925 €, grâce à la renégociation du reversement des charges scolaires à la communauté de communes du pays de Montbozon et du Chanois qui étaient très défavorables à Dampierre depuis 2015. Nous n'avons pas été particulièrement impacté en 2022 par la hausse des prix de l'énergie. Le principal poste en hausse est celui des indemnités du maire et des adjoints, qui ont repris le niveau légal, après plusieurs années où les intéressés avaient accepté une diminution de leur indemnité.

La commune a bénéficié d'une belle année pour les ventes de bois (187 407 €), grâce aux augmentations des prix de marché et au développement de la vente en bord de route. On reste néanmoins loin du record de 2017 (227 095 €).

Les autres postes de recettes évoluent positivement, grâce notamment à l'inflation qui a influé sur les bases imposables.

Au final, le budget de fonctionnement dégage sur l'année un excédent de plus de 200 000 €, contre 73 000 € l'année précédente.

Compte-tenu du report 2021, il affiche un résultat de 223 804 €.



### Budget investissement communal

Le budget investissement 2022 a permis la réalisation d'environ 173 000 € TTC de travaux, dont 62 766 € affectés à l'immeuble des Manères (démolition et études). Les principales autres dépenses ont concerné la restructuration du cimetière pour 27 516 €, les travaux forestiers pour 16 005 €, la fontaine centrale pour 27 161 €, la voirie pour 27 527 € et l'achat du terrain face à la boulangerie pour 4 990 € TTC. Le remboursement de prêt, en capital, est passé de 33 328 € en 2021 à 15 286 € en 2022.

Au niveau des recettes, nous avons bénéficié des 110 000 € de prêt débloqué sur l'immeuble des Manères (qui correspondent à ce que nous avons déjà dépensé sur ce dossier depuis 2020), du remboursement de la TVA 2021 pour 17 559,94 €, de 9 184,93 € de taxe d'aménagement et de 100 801,81 € de subventions. Subventions qui concernent pour l'essentiel des projets réalisés en 2021 (aire de jeux, voirie) ou en 2022 (fontaine centrale). Nous n'avons pas demandé d'avances sur subvention pour les projets à réaliser en 2023 (hormis l'Atlas de la biodiversité pour 10 720 €). Au final, le budget investissement 2022 dégage un excédent de 219 124 €. Compte-tenu du déficit 2021 de 169 831 €, il affiche un

### Endettement de la commune

Cet endettement est à comparer au patrimoine de la commune, estimé à plus de huit millions (bâtiments, forêts, terrains, installations techniques, matériel...)

Budget	31/12/2021	31/12/2022
Communal	65 907 €	160 260 €
Eau	168 471 €	160 765 €
Assainissement	0	0
Chaufferie	5 145 €	0
<b>Endettement Total</b>	<b>239 524 €</b>	<b>321 025 €</b>
Trésorerie	345 620 €	599 241 €
<b>Trésorerie nette de dettes</b>	<b>106 096 €</b>	<b>278 215 €</b>

résultat final de + 49 293 €

**En synthèse, en 2022 le budget communal a dégagé un excédent record qui lui permet d'afficher un résultat à la clôture 2022 de 273 098 €, somme affectée à la réalisation des études et projets en cours.**

## Assainissement

Le seul élément particulier ayant impacté le budget assainissement 2022 est la réalisation de travaux pour plus de 11 000 €.

Le budget a dégagé un excédent de 4 141 €, ce qui porte le résultat de clôture à 376 848 €, et nous dote d'un autofinancement significatif pour le programme de travaux à venir.

## Eau

Malgré la chasse aux fuites et divers petits investissements pour améliorer le suivi du réseau, nous dégageons un excédent de

## Chaufferie collective

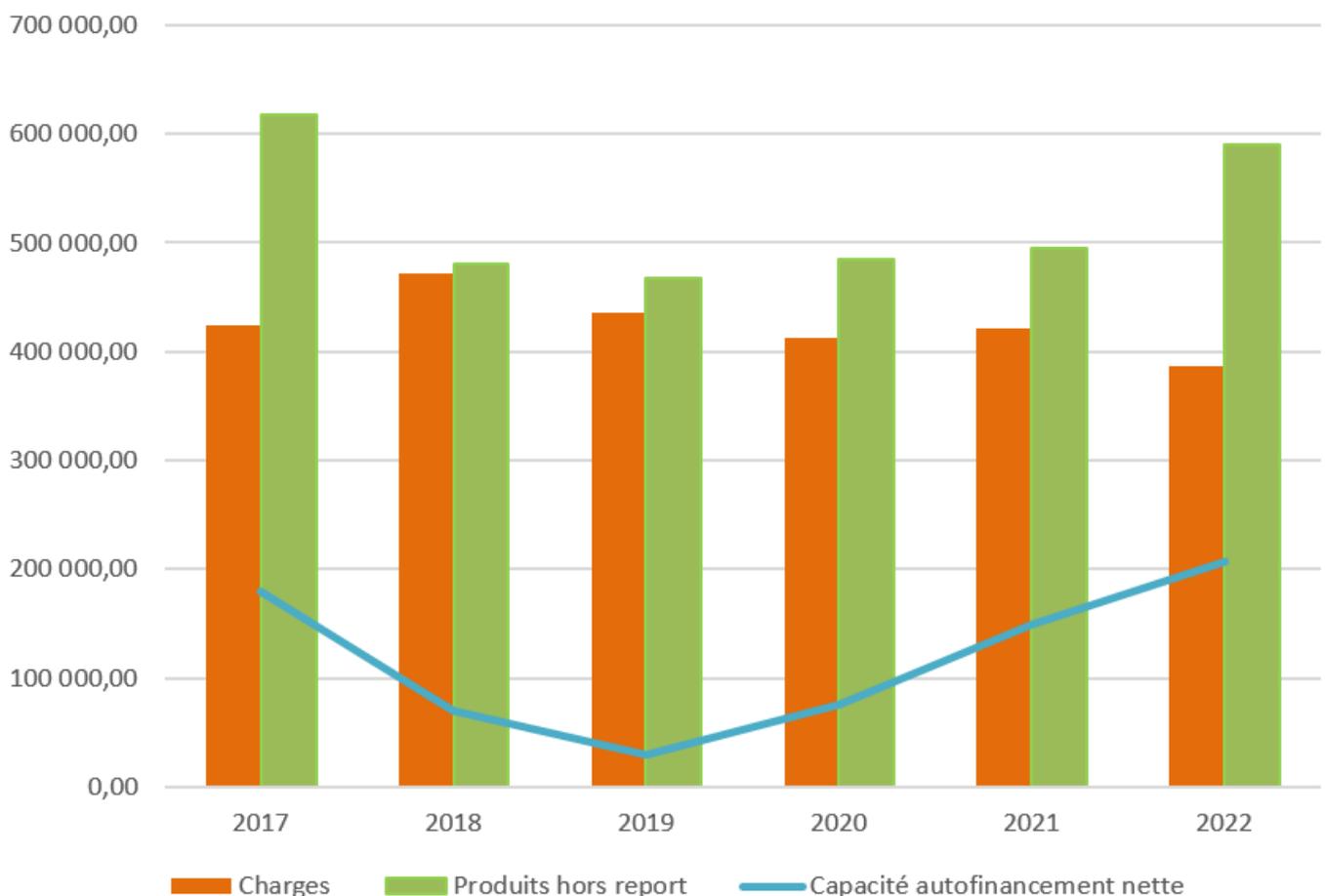
Depuis sa mise en service, ce budget est déficitaire, du fait d'un réseau de chaleur qui souffre d'une surcapacité.

À terme, les travaux de construction et de réhabilitation d'immeubles que nous entreprenons doivent permettre de le rééquilibrer. L'année 2022 a été marquée par plusieurs grosses pannes de la chaudière bois, entraînant des réparations onéreuses d'un montant de 14 398 € et une augmentation de la consommation de fioul. L'équilibre s'est fait grâce à une subvention de 10 500 € du budget communal. Le résultat de clôture est de 713 €

Le vote du budget 2023 aura lieu après parution de *La Gazette*. Je vous le présenterai à l'occasion d'une réunion publique.

Frédéric Weber

## Evolution budget de fonctionnement





## Eau : une ressource fragile à préserver

Assurer l’approvisionnement en eau de qualité pour environ 800 âmes et autant de têtes de bétail sur notre commune s’avère être de plus en plus complexe. Si nos installations deviennent plus performantes, avec notamment la mise en place de la télésurveillance, des facteurs externes menacent la stabilité de notre approvisionnement.

### Une situation 2023 préoccupante

En cause : le changement climatique, qui modifie le régime des pluies et donc le remplissage des réserves.

Les périodes sèches s’allongent, la pluviométrie se modifie et les mouvements de terrains peuvent déplacer certaines résurgences, rendant inopérant les captages.

Nous avons eu la chance d’avoir une année 2021 et un hiver 2022 très humides, qui ont permis d’aborder l’été 2022 avec un bon niveau de débit de nos sources.

C’est loin d’être le cas cette année. Début février, la source de la Linotte débite bien moins qu’en août 2022.

Le contrôle des installations en amont de la station de traitement montre qu’il n’y a pas de fuite. Nous sommes bien sur une réduction de la ressource.

La situation est néanmoins meilleure qu’en 2020, où nous étions à cette période de l’année à environ 70 m<sup>3</sup>/jour de volume traité à l’arrivée de la station, contre 100 actuellement.

Face à cela, nous travaillons en partenariat avec le syndicat des eaux de Villers-le-Sec. Un schéma directeur d’approvisionnement en eau potable est en cours d’élaboration. Il doit nous aider à mieux utiliser notre réseau et à identifier ses faiblesses, en le complétant peut-être de certaines infrastructures.

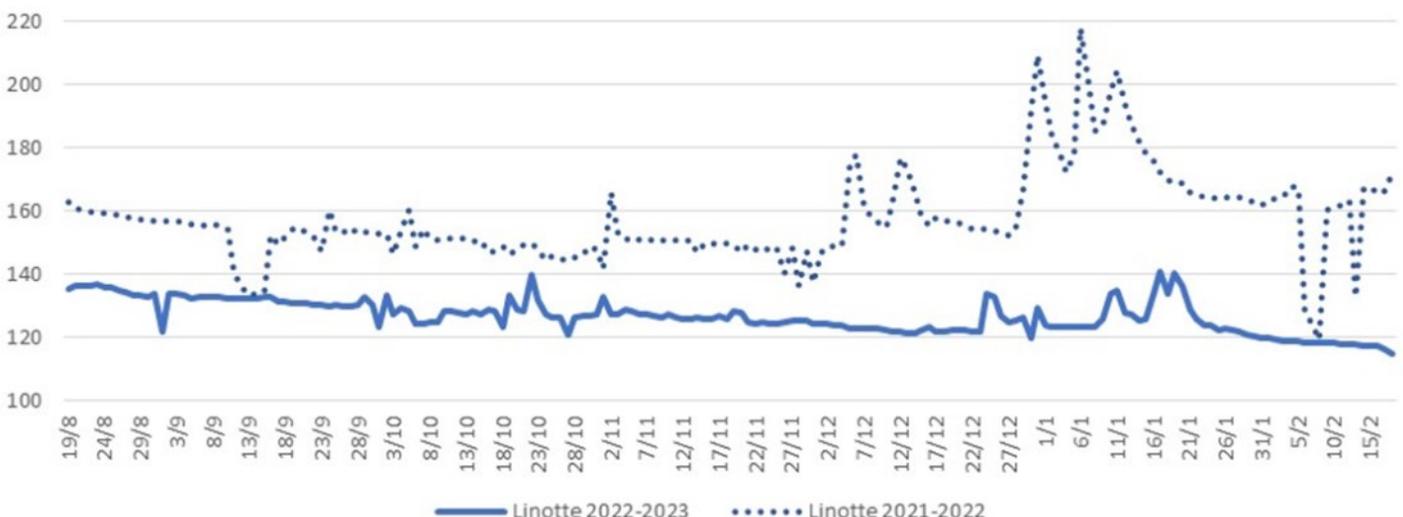
A défaut, il doit nous permettre de voir sur quelles ressources complémentaires nous pouvons compter (interconnexion à un autre réseau, ou nouveaux captages).

### Vigilance sur les consommations

Mais il n’y a guère de solution miracle à attendre. Agriculteurs comme particuliers, nous devons revoir notre façon de consommer l’eau, et réduire nos besoins. Cela passe par plusieurs axes :

- Faire la chasse aux fuites : 75 % des fuites que nous trouvons ne sont pas sur les canalisations de la commune, mais sur les branchements des abonnés, ou dans leur installation. Une chasse d’eau coincée, un ballon d’eau chaude qui fuit,

COMPARAISON DU VOLUME JOURNALIER DE LA LINOTTE EN M3



ce sont tout de suite des centaines de litres de perdus ! Chaque habitant, chaque agriculteur doit prendre l'habitude de contrôler régulièrement son compteur d'eau, afin de s'assurer de l'absence de fuite.

-  Réduire nos consommations : douches plus courtes, récupération d'eau de pluie, optimisation de l'arrosage et des travaux de nettoyage doivent nous permettre de baisser nos consommations, mais aussi nos factures dans un contexte où le prix de l'eau va être clairement orienté à la hausse.
-  Au niveau agricole, il est essentiel de veiller à ce que les bêtes en pâture aient accès à un maximum d'ombrage. Il reste aussi dans ce domaine de gros potentiel en termes de récupération de l'eau de pluie.

Je tiens également à faire un point sur les piscines : on me demande régulièrement de les interdire. Or ce n'est pas possible : je ne peux pas refuser un permis pour une piscine. J'invite cependant les propriétaires à être très vigilants sur leurs installations et leurs usages et de veiller notamment à les couvrir pour éviter l'évaporation.

Par ailleurs, au vu des incertitudes sur la disponibilité en eau, je ne peux que déconseiller la construction de nouvelles piscines sur la commune.

### Les perspectives à terme

Afin d'inciter l'ensemble des usagers à plus d'économie, tout en maintenant l'équilibre financier du service des eaux, nous allons travailler à mettre en place une tarification incitative pour les particuliers. Dans le même

temps, nous réfléchissons à un autre mode de tarification pour les agriculteurs, afin, peut-être, de mieux les sensibiliser à la baisse des consommations en été.

Le prix moyen va par ailleurs connaître une hausse : nous modernisons les réseaux, procédons à plus de recherches de fuites sur les parties anciennes et le coût du traitement de l'eau augmente (hausse de l'énergie et des produits de traitement).

Néanmoins, les gisements d'économie d'eau sont énormes et peu onéreux à obtenir. Récupération d'eau de pluie pour le jardin, douches plus courtes, réducteur de débit sur les robinets, chasse d'eau économe, lavage de voiture en station.... Chaque famille peut facilement viser une baisse de 10 % de sa consommation.

Espérons que la météo de mars-avril-mai nous sera « favorable » (c'est-à-dire très pluvieuse) et que nous aurons un répit. Mais la tendance à la baisse de la ressource est forte et nous devons tous entamer notre adaptation à un monde où elle est moins disponible.

Frédéric Weber

### Des restrictions d'eau anticipées

Au vu des perspectives à mi-février, il est possible que la commune prenne dès début mai des arrêtés de restriction d'utilisation de l'eau.

Nous invitons donc tous les habitants qui prévoient des remplissages de piscine ou des travaux de nettoyage à grande eau de les faire au plus tard en avril.

Bonne résolution n°1  
**La toilette c'est sous la douche !**



Un bain = 6 douches

1 douche = 5 minutes maxi



Bonne résolution n°2  
**Je ferme le robinet**



pendant que je me lave les dents, que je me rase...

Bonne résolution n°3  
**Je remplis le lave-vaisselle**



C'est pareil pour la vaisselle à la main : je ne fais pas couler l'eau juste pour quelques verres.

Bonne résolution n°4  
**Je réutilise l'eau si possible**

Par exemple l'eau qui chauffe



pour arroser mes plantes, faire mon ménage...

## Des espaces cinéraires au cimetière de Dampierre

La procédure de restructuration du cimetière, débutée en septembre 2017, a donné lieu à une première phase de travaux permettant de relever trente-six tombes en 2022. (Voir La Gazette de mars 2022)  
L'espace ainsi libéré a permis de répondre à la demande des habitants en favorisant l'aménagement d'espaces cinéraires. En effet, depuis la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, il est aujourd'hui interdit de garder les cendres de ses défunts chez soi.

Deux types d'équipement sont dès maintenant proposés pour le dépôt des cendres :

### Les mini caveaux

Ces petites tombes cinéraires offrent une alternative très appréciée par les familles des défunts. C'est un lieu de recueillement privé, contrairement au columbarium qui lui est collectif.

Six mini caveaux ont été construits dans le carré 1. Les familles peuvent y déposer quatre à cinq urnes selon la taille. Il est possible de les réserver par contrat d'occupation d'un bien public.

Ces contrats sont soumis au droit commun des concessions de cimetière. Pour 15 ans : 500 €, pour 30 ans : 800 €. Ils sont à l'état brut laissant ainsi libre choix au concessionnaire de choisir « la finition » aucune stèle n'est autorisée.

Dans un souci de respect des alignements, aucune caverne ne pourra être construite en dehors de cet espace défini, sauf si elle occupe toute la surface de l'emplacement octroyé soit 2m<sup>2</sup>.

La grande croix dont la structure était devenue dangereuse a également fait l'objet de travaux. Démontée, elle a été repositionnée à droite de la tombe de l'abbé Garret.

La plantation d'un arbre et l'aménagement d'un banc devraient terminer cette première phase de travaux.

### Le jardin du souvenir



Implanté à l'angle du mur dans le carré 1, le jardin du souvenir est un espace commun permettant la dispersion des cendres. Cet acte ne peut se faire sans permis d'inhumer. Un droit d'usage de 30 €, permettant l'entretien de ce lieu par la commune, est demandé.

Un monument cinéraire représentant un ange, en pierre, situé auparavant sur une tombe relevée, a été utilisé pour symboliser ce lieu.

Toute dispersion fera l'objet d'un enregistrement sur un registre des services municipaux.

⇒ Un grand merci aux bénévoles qui ont en grande partie réalisé ce chantier.

Entretien le cimetière c'est la compétence de la mairie, mais c'est aussi l'affaire de tous. Chaque concessionnaire est obligé, par le règlement, de maintenir l'emprise de sa concession en bon état de propreté, de solidité par un entretien régulier.

Depuis juillet 2022, il est interdit d'utiliser des produits sanitaires pour nettoyer allées et entourage des tombes.

Le nouveau règlement est consultable en mairie.



## Fontaine et pont Saint-Maimbœuf : bientôt restaurés

La fontaine et le pont Saint-Maimbœuf souffrent de divers désordres : les pierres du toit du collecteur doivent être reprises, certaines poutres de la charpente sont à changer, le dallage est à refaire.

Le pont Saint-Maimbœuf est quant à lui à nettoyer. Se pose aussi la question de rétablir le pavage qui existait devant les abreuvoirs et de remplacer les colonnes en brique, peu esthétiques. Il convient également de réparer les rambardes en fer et de restaurer les étendoirs à linge en bois, éléments très rares de nos jours.

Les études ont été confiées à M. Zioua, architecte spécialisé et sont menées en concertation avec les services des bâtiments de France. La consultation des entreprises se déroule sur février/mars, pour des travaux espérés courant 2023.

La commune est aidée dans ce projet par des subventions de l'Europe (FEADER), de l'Etat (DETR) et du département. Comme pour la fontaine centrale, un partenariat est prévu avec la Fondation du patrimoine, ce qui permettra aux



personnes souhaitant participer financièrement d'avoir une réduction d'impôts.

La fontaine et le pont Saint-Maimbœuf ont été reconstruits par l'architecte Jean-Baptiste Pambet d'après un devis du 16 juillet 1831. Le récipient de source fut modifié en 1844 selon les plans des architectes Lebeuffe et Renahy du 1er août 1843, qui aménagèrent à son issue deux petits puits en forme d'entonnoir.

A l'origine, le lavoir avait deux bassins et une galerie centrale, encadrés par deux abreuvoirs.

La structure du lavoir fut modifiée en 1844, par la construction d'un bassin central unique, encadré par deux galeries pour éviter que le bétail accède vers les laveuses (plan du 1er août 1843).

## Le mur entre l'église et le jardin du presbytère tout en beauté

Les travaux de réfection du vieux mur situé entre l'église et le jardin du presbytère ont été confiés au centre de Beaumotte. Courant octobre dernier, durant quelques semaines, une douzaine de salariés en parcours d'insertion, accompagnés de deux encadrants techniques, ont travaillé

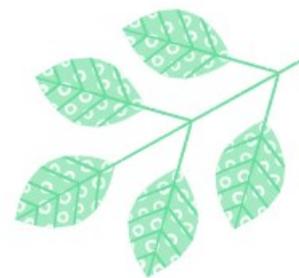
main dans la main à la rénovation de cet ouvrage de maçonnerie.

De belle qualité et revêtu de pierres de lave, ce mur se dégradait néanmoins rapidement, avec des chutes de pierre de plus en plus fréquentes.

La grande expérience du centre de Beaumotte



dans la restauration des murs en pierre et l'enthousiasme de l'équipe ont permis de consolider le mur et de lui refaire une santé. Le centre de Beaumotte était déjà intervenu au cours de l'année 2021 pour rénover la partie du mur du jardin du presbytère se trouvant côté rue Derrière l'Eglise.



## Affouage : inscriptions en mai

Concernant les inscriptions à l'affouage, pour la prochaine saison, les habitudes sont un peu bousculées. D'une part, les inscriptions auront lieu du 2 au 26 mai 2023.

Et d'autre part, elles seront effectives après le paiement de la taxe. Ainsi, celui ou celle qui n'aura pas réglé sa portion au moment de la validation de la liste des affouagistes se verra exclu.

Mais l'objectif va plus loin...

En effet lors de la validation de l'état d'assiette (n+1) et de la destination des coupes à l'automne, les élus de la commission bois connaîtront avec précision le nombre d'affouagistes de la campagne en cours.

Cela permettra d'appréhender au mieux le volume de bois à réserver à l'affouage pour la campagne suivante.



De G à D : Rémi Belperin, Charles Pighin, Pierre Grangeot, Damien Rigolot. Sont absents sur la photo : Hubert Colin et Alain Jeannot.

## La forêt bouge à Dampierre

Engagée par la précédente mandature, l'opération d'aménagement des forêts privée et communale (non soumise au régime forestier) est relancée par l'équipe municipale actuelle en collaboration étroite avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF).

L'objectif visé est simple : restructurer les parcelles forestières sur la commune afin que chacun (propriétaire privé ou commune) puisse les exploiter de la meilleure façon, c'est-à-dire avec des surfaces suffisamment importantes et accessibles pour une bonne valorisation et régénération des bois.

Ainsi le site « La Forêt bouge » recense les parcelles mises à la vente sur le territoire de Dampierre.

Ce processus permet de mettre en relation, via le CRPF, les potentiels acheteurs afin d'échanger certaines parcelles pour restructurer notre forêt privée beaucoup trop morcelée.

Dans le cadre de cette démarche, une équipe s'est

constituée, composée d'élus de la commission communale bois et de bénévoles. Elle a pour objectif de délimiter une partie des bois communaux non soumis au régime forestier. Une première réunion de travail a déjà permis de fixer un peu plus de 2 ha afin de les exploiter prochainement et de permettre d'en tirer un revenu pour la commune. Tout cela dans le but d'une gestion durable de notre forêt, bien entendu.

Toujours dans ce même objectif de restructuration et valorisation de notre forêt, une procédure visant à récupérer au niveau communal les « biens sans maître » est en cours.

En effet, nombreuses sont les parcelles sans propriétaire aujourd'hui. Parcelles qui ont pour la plupart du temps été oubliées lors de la succession et qui appartiennent encore aujourd'hui à une personne décédée il y a plusieurs dizaines d'années.

⇒ [www.laforetbouge.fr](http://www.laforetbouge.fr)

Un grand merci aux bénévoles qui s'investissent au sein du groupe de travail ou au marquage de l'affouage de tous.

## Au fil des travaux

Petit tour des interventions et dépannages, divers et variés, réalisés, ces derniers mois.

- ⇒ Surveillance journalière de la chaufferie, évacuation des cendres
- ⇒ Tâches hebdomadaires : vider les poubelles du village, du CSC, des cimetières ...
- ⇒ Tontes et débroussaillage : village, hameaux, station d'épuration, entourages des captages des sources des Grouvots et de la Linotte
- ⇒ Réparation chauffe-eau locataire
- ⇒ Récupération et regroupement d'amiante suite à un dépôt sauvage (vers compteur électrique entre Les Bégoulots et les Grillardes)
- ⇒ Vitraux cassés dans les églises de Presle et de Dampierre : prise de mesure afin d'établir un devis pour l'intervention d'un professionnel au printemps
- ⇒ Interventions à la station d'épuration à la suite de plusieurs blocages dus à une mauvaise pratique d'usagers : présence de lingette, serviettes hygiéniques
- ⇒ Pose d'une table à langer à l'école
- ⇒ Vidage des plaquettes du silo chaufferie pour effectuer le changement d'un des 6 ressorts défectueux et d'un bras, intervention effectuée par les employés et Hubert Brun.
- ⇒ Rebouchage des trous sur la voirie : rue de l'Erable et ralentisseur Grande Rue
- ⇒ Nettoyage des chéneaux et du lavoir de Trevey
- ⇒ Refixation des tables du jardin du presbytère
- ⇒ Déplacement et repose de la quarantaine d'extincteurs communaux, contrôlés par une société extérieure
- ⇒ Réparations et changements de compteurs d'eau suite à leur vétusté (13) ou fuite (1)
- ⇒ Intervention sur l'horloge de la cloche de l'église de Dampierre suite à une panne
- ⇒ Décapage et peinture de la rampe d'accès et des portes du local des infirmières
- ⇒ Relevé des compteurs d'eau : 7 pâtures, 27 agriculteurs et commerces, 59 à Presle et 35 aux hameaux
- ⇒ Navette à Vesoul pour l'échange de livres entre la bibliothèque et la médiathèque
- ⇒ Pose des panneaux d'information sur les futurs travaux de la fontaine Saint-Maimbœuf
- ⇒ Déplacements des panneaux aux Tannards du Haut et aux Gillots
- ⇒ Suite à une fuite au presbytère intervention de l'entreprise Fabien Eme
- ⇒ Coupe des sapins dans les bois de Dampierre, installation des sapins et des décorations de Noël avec l'aide de volontaires
- ⇒ Tri et rangement du mobilier scolaire et autres présents dans le garage du presbytère
- ⇒ Coupe et broyage des vinaigriers situés derrière la station d'épuration
- ⇒ Pose et dépose des illuminations de Noël en utilisant une nacelle louée à Vesoul
- ⇒ Nettoyage des gouttières et faitières du centre socio-culturel avec nacelle
- ⇒ Recherche de fuite sur les secteurs : Grande rue, lotissement et les Grillardes avec Arnaud Thomassin
- ⇒ Pose d'une horloge et d'un miroir à la salle Abel Garret
- ⇒ Plantation de quelques arbustes nains et de rosiers dans les massifs à l'entrée de Dampierre, côté Vesoul
- ⇒ Tri, rangement de l'atelier communal et inventaire des panneaux de signalisation
- ⇒ Remise en place de la borne gravillonnée à l'angle de la rue du Petit Chêne

### Extinction de l'éclairage : des économies

Malgré un éclairage LED en place depuis 2016, l'éclairage public, en 2021, a représenté 60 % de la dépense électrique du budget communal, soit 6 000 €. Alors que les prix de l'électricité se sont mis à flamber, la municipalité a décidé de revenir à l'extinction de l'éclairage entre 22 h 30 et 5 h, en période hivernale. Et de minuit à 5 h en été. Le secteur centre est le premier à avoir été reprogrammé, en juillet 2022. Le résultat est une baisse constatée de 50 % de la consommation ! L'ensemble de la commune est concerné depuis fin 2022.

Au-delà de l'aspect financier, éteindre l'éclairage nocturne a des effets très positifs sur la faune et la flore. De nombreuses études scientifiques montrent également qu'être exposé la nuit à la lumière a des effets néfastes sur la santé.

## Maison de santé : première pierre cet été

Le chantier de l'immeuble rue des Manères, qui abritera la maison de santé et deux logements, va démarrer d'ici l'été. La réunion de lancement s'est tenue le 19 janvier avec toutes les entreprises.

Ce chantier, qui devrait durer un an, provoquera un certain nombre de perturbations. La pose de l'ossature bois et de la charpente nécessitera l'installation d'une grue qui empiètera sur la rue des Manères.

Il y aura ainsi plusieurs semaines de fermeture à la circulation, ce qui impliquera une déviation par la rue de Filain pour accéder à la mairie et à La Poste.

A l'issue de deux consultations d'entreprises, il s'est constitué une équipe d'entreprises locales, toutes situées à moins de 50 km de Dampierre-sur-Linotte.



C'est une vraie satisfaction pour ce projet qui veut mettre en avant les circuits courts, notamment grâce à l'utilisation de bois local.

Le souhait est d'accueillir des locataires à la fin du premier trimestre 2024.

N'hésitez pas à faire connaître ce projet à des professionnels de santé en recherche de locaux.

## Aménagement du territoire

### Urbanisme : en attendant le PLUi

Depuis le 31 décembre 2020, le Plan d'occupation des sols de la commune est devenu caduc. Dampierre-sur-Linotte se retrouve donc, comme un certain nombre de communes des environs, sans document d'urbanisme.

En conséquence, les terrains qui étaient auparavant constructibles ne le sont plus.

Toute demande de permis de construire est instruite par les services de l'Etat, qui appliquent le Règlement national d'urbanisme (RNU). Une des principales préoccupations du RNU est d'éviter l'étalement urbain. Ces derniers mois plusieurs demandes de permis ou de certificat d'urbanisme ont été refusés pour des projets qui étaient considérés comme de l'extension urbaine (c'est-à-dire en dehors de zones déjà construites) par le service instructeur.

Cette situation perdurera jusqu'à l'adoption par la communauté de communes du pays de Montbozon et du Chanois du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui devrait

entrer en vigueur d'ici fin 2024. Afin de lutter contre l'étalement urbain et préserver les espaces agricoles et naturels, le futur document d'urbanisme doit intégrer une très forte réduction des surfaces constructibles situées en dehors de l'enveloppe déjà bâtie. En revanche, les terrains à bâtir situés à l'intérieur des zones construites ne seront pas affectés, selon leurs caractéristiques ou contraintes.

Aussi, celles et ceux qui souhaitent faire le point sur des terrains « anciennement » constructibles sont invités à contacter le maire. Vous pouvez également déposer vos demandes et/ou observations dans le cadre de la concertation du PLUi sur le registre prévu à cet effet en mairie ou encore à la CCPMC ou bien par mail à [plui@ccpmc.fr](mailto:plui@ccpmc.fr).

⇒ Toutes les informations et les formulaires, sur les demandes d'urbanisme sont disponibles sur le site : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319)

## Rénovation énergétique des logements : comment s'y prendre ?

A l'heure de la sobriété énergétique et des économies d'énergie, la municipalité, soucieuse de sensibiliser et de guider les habitants ayant des projets de rénovation énergétique de leur habitat a organisé, vendredi 9 décembre dernier, une soirée d'information, en partenariat avec l'espace conseil France Rénov' de Haute-Saône. L'espace conseil France Rénov' est un service public porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il est assuré en Haute-Saône par l'association ADERA depuis 2001. Neutre et gratuit, il permet de se renseigner sur :

- ◆ Les travaux les plus pertinents ;
- ◆ Les aides financières et techniques ;
- ◆ Le choix des professionnels.

Si vous avez un projet de rénovation énergétique, voici quelques conseils. Déjà ne pas céder aux sirènes du démarchage (téléphonique, mail, par voie postale ou même en porte à porte). Ne laissez pas non plus vos coordonnées sur des sites internet proposant des offres alléchantes, mais généralement mensongères. Préférez des artisans locaux, souvent bien moins chers, réalisant des travaux de meilleure qualité et étant présents ensuite en cas de soucis ou pour l'entretien.

Ensuite, si votre système de chauffage est en bon état, la priorité est de diminuer la consommation de votre logement. Pour diminuer cette consommation intrinsèque de votre logement, il faut bien sûr améliorer l'isolation : sols, murs, combles perdus, rampants, menuiseries, mais aussi diminuer au maximum les ponts thermiques et les fuites d'air parasites. Et bien sûr, pour une qualité de l'air optimale dans le logement, il faut une ventilation efficace. Une isolation performante améliore généralement considérablement le confort. Il est ainsi possible de descendre la température de chauffage. Et 1° C en moins, c'est 7 % d'économies sur le chauffage !

« 1° C en moins  
c'est 7 % d'économies  
sur le chauffage »



Une fois ceci fait, le choix du chauffage va dépendre de plusieurs facteurs : consommation de la maison, chauffage central ou pas, chauffage automatique ou pas, énergies disponibles localement... Pas de miracles, surtout en ce moment, les énergies pour les chauffages automatiques (fuel, gaz, électricité, granulés) sont chères et cela ne va pas forcément s'arranger (même si on peut attendre une baisse du prix des granulés de bois). Reste une valeur sûre dans nos contrées avec le bois bûches, mais cela n'est pas toujours possible pour tous.

Concernant la production d'eau chaude, cela dépendra généralement de votre choix en termes de chauffage. Si vous avez un chauffage central performant et économique, il faut faire l'eau chaude avec. Sinon des solutions alternatives sont le chauffe-eau thermodynamique ou le chauffe-eau solaire thermique, voire un simple cumulus électrique dans certains cas.

L'espace conseil France Rénov' saura faire une première approche technique et financière de votre projet, puis vous accompagner à toutes les étapes (choix des travaux et des professionnels, relecture des devis, mobilisation des aides, ...). Il pourra vous orienter, lorsque cela s'avère nécessaire pour peaufiner le projet technique et/ou pour mobiliser certaines aides, vers un audit énergétique réalisé par un thermicien, là aussi si possible le plus local possible !

⇒ Contact : 03.84.92.15.29 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 30.

✉ [infoenergie@adera.asso.fr](mailto:infoenergie@adera.asso.fr)

## Quatre mares forestières restaurées au nom de la biodiversité

La commune dispose d'un riche patrimoine naturel. Elle a notamment un réseau de mares forestières qui joue un rôle important comme milieu d'accueil de certaines espèces aquatiques. Depuis plusieurs années, ces mares s'étaient progressivement comblées et n'assuraient plus leurs fonctions.

Afin de redonner vie aux plans d'eau et de favoriser à nouveau la biodiversité, les deux mares dites du Bois de la Charmotte ainsi que celles du bois de la Côte et de Trevey ont bénéficié d'un programme de restauration.

Réalisé par l'entreprise Bouvresse TP, spécialisée dans la construction d'ouvrages fluviaux dans le Doubs, ce chantier a été impulsé par la Fédération des chasseurs de Haute-Saône avec le

soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Sur un total de 14 000 €, la participation financière de la commune s'élève à 1 000 €. L'Agence de l'eau a financé cette opération à hauteur de 70 % et la Fédération de chasse les 29 % restants.

Au cours des travaux, réalisés en décembre dernier, l'entreprise est intervenue avec une pelle mécanique, dotée de chenilles larges ne dénaturant pas le sol et tout en délicatesse pour ne pas percer la couche d'argile en creusant.

La restauration de ces quatre mares forestières devrait permettre de redonner de bonnes conditions d'accueil et de reproduction à différentes espèces, dont les effectifs ont fortement diminué ces dernières années.



La mare du bois de la Côte, avant les travaux complètement comblée et après les travaux de restauration.

## Trois raisons pour tondre moins

Bientôt les beaux jours, et le doux bruit des tondeuses. Pour beaucoup de personnes, c'est culturel, le jardin doit être tondu. Mais est-il vraiment nécessaire de tout tondre ? Voilà trois raisons pour réfléchir à faire un peu différemment cette année.

### Faire une zone de biodiversité

Le gazon est une zone de refuge pour la faune qui vit dans votre jardin. Les herbes hautes protègent et nourrissent insectes et petits animaux, qui eux-mêmes en nourriront de plus gros. Ainsi, les fleurs de pissenlits ou de trèfles sont précieuses pour les insectes pollinisateurs. L'herbe haute est également une zone de nidification indispensable pour beaucoup d'espèces.

### Lutter contre la sécheresse

Plus la pelouse sera coupée courte et plus les

rayonnements du soleil vont atteindre les bases des brins de gazon. Celui-ci risque de jaunir et se dessécher. Une pelouse avec des hautes herbes conserve l'humidité des rosées. Vous voulez du vert, tondez moins et plus haut !

### Contribuer au calme de la campagne

Bon, on ne va pas se mentir, il y a bien des bruits plus agréables que la tondeuse. Tondre moins, c'est moins de pollution sonore pour le voisinage. Alors comment faire ? Tondez plus haut et si possible laissez certains espaces de votre terrain non tondu une bonne partie de l'année. Vous pouvez aussi ne tondre que les allées vous permettant d'accéder à certains endroits, voir vous amuser à faire des motifs. Et après, régalez-vous à observer les fleurs qui vont apparaître et leurs cortèges de petits habitants.

## Dans les coulisses de la valorisation des ordures ménagères

Un peu à l'écart du village de Noidans-le-Ferroux, se dressent les imposants bâtiments du SYTEVOM, en toutes lettres : Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères.

Si cette appellation à rallonges peut paraître impressionnante, l'activité qui s'y développe ne l'est pas moins.

Une visite du site, organisée début décembre par William Gauquelin, a permis à une quinzaine de Dampierrois d'observer dans le détail le devenir des multiples déchets qu'une consommation devenue effrénée produit au détriment de notre environnement.

La visite commence par une présentation théorique du fonctionnement des installations, ainsi que des actions menées quotidiennement par les agents de chaque unité dans les domaines du tri, de la valorisation et du recyclage. Les bâtiments se divisent en 2 sections principales : le centre de tri et l'usine d'incinération. C'est là qu'une noria de camions apporte quotidiennement le produit des bacs jaunes et gris et celui des 29 déchetteries gérées par l'établissement sur le département.

Quelques chiffres donneront un aperçu de l'ampleur de l'activité du lieu.

Le centre de tri gère annuellement quelque 20 000 tonnes de papier, carton, plastique, emballages de toutes sortes, réparties en 9 catégories à destination du recyclage. L'usine d'incinération, quant à elle, traite 41 000 tonnes d'ordures ménagères transformées entre autres en mâchefers (10 tonnes) qui constituent la sous-couche de nos routes. Elle produit en outre 18 000 000 kwh/an, dont 30 % servent au fonctionnement du site, 70% étant revendu à EDF. Restent 18 600 tonnes d'encombrants enfouis sous le site de Vadans et 2 000 tonnes de métaux recyclés.

Munis de casques audios, les Dampierrois ont pu ensuite visiter l'ensemble des installations, véritable ruche bourdonnante, voir au travail les agents du tri sur les différents postes et écouter les explications complémentaires de leur guide.



Ce bref compte rendu ne peut donner qu'une faible idée de l'activité considérable du SYTEVOM et de son rôle dans la protection de l'environnement.

Plus d'information : [www.sytevom.org](http://www.sytevom.org)

### Etat civil

#### Sur le registre

##### Naissances

Emma, de Hélène Jupille  
Justin, de Laëtitia Fayard et de Vincent Eyer  
Naomie, de Emilie Bonvalot et de Louis Cardey  
Isaac, d'Elena Koch et de Clément Malnar  
Lilaya, de Lucie et Alexi Philippe

##### Pacs et mariages civils

Sandrine Mougine et Florian Blandin  
Julie Tapping et Florian Brustel  
Laëtitia Fayard et Vincent Eyer

##### Décès

René Lagrange  
Willy Boban

## Un téléthon haut en couleurs



*Sous l'impulsion de La Linotte en Fête, quelque 76 écoliers ont couru avec le cœur. Les km des enfants ont été financés par des commerçants, des artisans et des associations de la commune.*

Vendredi 2 décembre, l'ensemble des classes de l'école Jean Lhomme de Dampierre-sur-Linotte a participé au Téléthon qui avait pour thème cette année « Colore ton téléthon ».

Voici les témoignages de quelques élèves de la classe de CM1/CM2 qui résument cette belle journée.

Lara (CM2) : « Le vendredi 2 décembre, nous sommes allés dans la cour pour prêter nos jambes aux personnes et aux enfants qui souffrent de maladies graves. »

Anna (CM2) : « La myopathie est une maladie grave qui atteint les enfants. Ils ne peuvent pas courir comme les autres. C'est pour cela que le Téléthon existe. »

Un parcours a été installé dans la cour de l'école :  
Anna (CM2) : « On a sauté par-dessus des haies, fait des pas chassés, slalomé entre les cônes et mis un pied dans chaque cerceau. »



Des bénévoles de l'Association française contre les myopathies (AFM) étaient présentes lors de cette journée.

Elyne (CM1) : « En cadeau de participation, on a eu des bracelets. »

Une affiche a été réalisée afin de décorer le stand des bénévoles sur la place devant l'école.

Lara (CM2) : « A la fin, nous avons collé des petits ronds sur le logo du Téléthon. »

Chaque rond représentant un tour de parcours réalisé par les élèves de maternelle et 10 tours pour les élèves d'élémentaire.

Elyne (CM1) : « Sur l'affiche, nous avons collé en tout 190 ronds ! »

Une belle journée sous le signe de la solidarité !

**Article rédigé par Ugo, Romain, Valentine, Ayoub, Léon, Adèle, Juline, Léa, Lysandre, Lauraline, Nino, Elyne, Emma, Mathieu, Nahim, Lara, Lucas, Nino, Rosélia, Anna.**



Fortement mobilisée pour le Téléthon, La Linotte en Fête a récolté la somme de 8 269,14 € à travers de nombreuses actions et soutien de commerçants, artisans locaux et associations du coin : repas à emporter, vente de galets peints, de gaufres, de vin chaud, de petits cochons avec le concours de Jeunes agriculteurs, vente de soupe de pois, thé dansant (où l'orchestre, Régis et ses musiciens jouent bénévolement), don des Heures Claires et représentation théâtrale donnée par Les Têtes de Linotte (photo ci-dessus).

## Des soirées mémorables au club des ados



*Les adolescents se retrouvent tous les vendredis soir à la salle Abel Garret, en présence de Erin, jeune bénévole qui participe aux côtés de Valentin Renaud, directeur adjoint de l'association de Noroy-le-Bourg, à l'animation de ces temps forts.*

Suite à une discussion avec le maire de Dampierre, l'association Animation Jeunesse de Noroy-le-Bourg a décidé de mettre en place, tous les vendredis de 21 h à 23 h, un accueil ados où ce sont les jeunes qui prennent l'initiative de choisir leur activité chaque semaine.

Dès la première séance, dix-huit adolescent(e)s ont répondu présent afin de finir la semaine en beauté en vivant des moments uniques dans la joie et la bonne humeur. Leurs témoignages évoquent cette ambiance :

« Nous sommes très heureux de venir le vendredi soir, cela permet de nous retrouver entre copains et de nous amuser tous ensemble pour décompresser d'une longue et fatigante semaine. Les activités que nous

pratiquons sont toujours très dynamiques et divertissantes. Avec un animateur toujours en pleine forme et toujours de bonne humeur, comment ne pas s'amuser ? »

Dès la 2e séance, Erin, une jeune Dampierroise s'est proposée pour venir aider chaque vendredi soir Valentin, le jeune animateur, dans son atelier. « Je suis très contente d'être animatrice bénévole le vendredi soir, les enfants sont pleins de vie et permettent de rendre ces soirées mémorables », confie-t-elle.

Sur ces belles paroles, les ados d'Animation Jeunesse ne vous souhaitent pas une bonne journée, mais une excellente journée !

**Article rédigé par Alicia, Axel, Clara, Clémence, Coline, Emy, Erin, Evan, Joris, Loïs, Louca, Maïdy, Nathan, Paul, Pierre, Solène, Thaïs, Valentin.**

## Du Bordelais à l'agence postale : l'itinéraire de Geneviève



Depuis décembre 2022, les Dampierrois sont accueillis à l'agence postale communale par Geneviève Gassian. Originaire du Bordelais, où elle a travaillé pendant 25 ans dans les domaines viticoles du Médoc, elle s'est installée à Presle en juin 2020. Ce fut d'abord une reconversion professionnelle dans la région. Après avoir obtenu à l'institut en soins infirmiers de Vesoul un diplôme d'état d'Accompagnement

éducatif et social (DEAES) elle a travaillé comme auxiliaire de vie sociale à l'ADMR de Montbozon, activité qu'elle exerce toujours en parallèle avec ses nouvelles fonctions d'employée communale à l'agence postale.

Une formation accélérée à Rougemont suivie d'un perfectionnement sur place avec une responsable de La Poste, permet à Geneviève Gassian de remplir avec compétence toutes les obligations de sa tâche : expédition du courrier et des colis, retraits et dépôts d'argent pour les clients de La Poste, réception des recommandés (carte d'identité de rigueur), envoi de mandats, etc. Ayant par le passé l'expérience du travail en ville, Geneviève Gassian se plaît beaucoup à Dampierre, où l'environnement rural moins stressant lui convient parfaitement. (Voir les nouveaux horaires page 27)

### Le jeudi soir, c'est kebab...

Depuis huit ans maintenant, c'est le jeudi soir que s'élèvent du camion de Yasar et Emine Daru d'agréables senteurs de viande grillée.

Le couple franco-turc fait ainsi découvrir aux Dampierrois les saveurs orientales de leur « kebab » ou kebab. La viande de mouton est disposée sur 2 broches verticales tournantes, ruisselantes de sucs appétissants qui ajoutent à l'odorat le plaisir des yeux.

Anciens restaurateurs demeurant à Luxeuil-les-Bains, Yasar et Emine Daru ont choisi pour raisons familiales de revenir aux traditions culinaires de leurs origines pour le plus grand plaisir de leurs clients. Leur carte offre un grand choix de spécialités exotiques que l'on peut commander au 06.38.97.99.34.



### Vendredi et dimanche soir, c'est pizza



Philippe Trossat et sa fille Lou qui met également la main à la pâte.

Chaque vendredi et dimanche soir, de bons effluves de feu de bois et de pâte à pizza s'élèvent de la place du village. Philippe Trossat met la main à la pâte pour confectionner d'excellentes préparations, à l'enseigne « La Barrak'à pizzas ».

Titulaire d'un CAP cuisine, Philippe Trossat, après diverses activités professionnelles, est revenu à sa première spécialité en choisissant le commerce ambulancier, activité qu'il mène de front avec un emploi d'agent d'entretien en collègue.

On peut aussi retrouver le camion de « La Barrak'à pizzas » le mercredi à Montbozon ou le samedi à Cirey-les-Bellevaux. La carte des pizzas est bien fournie.

Pour commander : 07.88.89.46.67.

## Toutes en mouvement pour garder l'équilibre



Après les ateliers « vitalité » et « Peps Eurêka », les membres de la Linotte en Fête ont souhaité suivre les séances de l'atelier « Equilibre ». Le but de celui-ci était de se déplacer en confiance, de prévenir les chutes, d'apprendre à se relever aisément, de s'assouplir et se muscler efficacement ! Les onze participantes se sont retrouvées dix mercredis du 28 septembre au 7 décembre de 10 h à 11 h. Au cours du bilan dressé le dernier jour, chacune a exprimé sa satisfaction tant sur le plan efficacité de ce travail que sur la compétence de Jennifer, l'animatrice, très attentive au niveau de chacune !

### Sur l'agenda



#### Association sportive :

⇒ Feux de la Saint-Jean courant juin

#### Autour de l'école :

⇒ Marché aux fleurs et aux plantes/producteurs locaux et artisans /animations enfants/petite restauration samedi 13 mai de 9 h à 17 h sur le parking du centre socio-culturel

⇒ Opération don de vêtements vendus par Seconde Vie. Le bénéfice de la vente est versé à l'association. Ceci permet de financer des activités et sorties pédagogiques des élèves de l'école Jean Lhomme

#### Foyer d'animations et de loisirs :

⇒ Ecran mobile ciné : projection au centre socio-culturel les 10 mars, 7 avril, 5 mai, et 2 juin

⇒ Puces, trentième édition dimanche 7 mai

⇒ Concours de pétanque, dimanche 11 juin

#### La Fabrique de Géronimo :

⇒ Portes ouvertes à l'atelier de Romain Bresson, 10 rue des Chenevières samedi 6 et dimanche 7 mai

#### La Linotte en Fête :

⇒ Ateliers jeux de cartes ou travaux manuels, salle Abel Garret, les mardis après-midi

- ◆ Amicale des sapeurs-pompiers  
Marcel FIGARD ☎ 03.84.78.32.97  
[figard.marcel@orange.fr](mailto:figard.marcel@orange.fr)
- ◆ Association communale de chasse agréée  
Gérard CLAVIER ☎ 03.84.78.32.68
- ◆ Association sportive - Eric BELNOUE  
☎ 07.85.38.89.29  
[dampierresurlinottes@gmail.com](mailto:dampierresurlinottes@gmail.com)
- ◆ Autour de l'école - Emilie GEANT  
[autourdelecole.dampierre@gmail.com](mailto:autourdelecole.dampierre@gmail.com)
- ◆ Foyer d'animations et de loisirs  
Nathalie MARCHESINI ☎ 03.84.78.36.92  
[martial.marchesini123@orange.fr](mailto:martial.marchesini123@orange.fr)
- ◆ Jeunes agriculteurs - Ludovic BRON  
☎ 06.87.87.02.64 [bronludo@gmail.com](mailto:bronludo@gmail.com)
- ◆ La Fabrique de Géronimo  
Géraldine BRESSON ☎ 07.70.39.51.45  
[lafabriquedegegonimo@gmail.com](mailto:lafabriquedegegonimo@gmail.com)
- ◆ La Linotte en Fête - Sylvie GRANGEOT  
☎ 03.84.78.32.91 [sy.grangeot@wanadoo.fr](mailto:sy.grangeot@wanadoo.fr)
- ◆ Les anciens combattants - Eugène PONCEY  
☎ 03.84.78.31.63
- ◆ Les Têtes de Linotte - Patrick MÉNAGER  
☎ 06.80.63.13.73  
[patrick.menager3@orange.fr](mailto:patrick.menager3@orange.fr)

## Entre voisins, restons courtois

Vivre en communauté, ce n'est pas toujours facile. Pour éviter les petits agacements du quotidien, voici quelques règles et conseils essentiels à respecter pour la tranquillité de tous :

### Bricolage-jardinage

Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon...)



sont autorisés :

-  Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h ;
-  Samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
-  Dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h.

Le brûlage de déchets verts, y compris avec un incinérateur de jardin, est interdit.

Les déchets verts doivent être compostés ou apportés en déchetterie. Leur dépôt en forêt ou sur la voie publique est interdit (passible d'une amende de 1 500 €)

Les haies en bordure de voie publique ne doivent pas dépasser sur le trottoir.

### L'entretien des trottoirs

Selon l'arrêté municipal 12/2017, pris le 9 mai 2017, l'entretien (balayage, désherbage, démoussage, uniquement thermique ou manuel) des trottoirs et des caniveaux en limite de propriété est à la charge des riverains et ce en toute saison. Les déchets ou la neige ne doivent pas être poussés dans le caniveau.



Les avaloirs et bouches d'égout doivent rester libres et propres (responsabilité de chaque riverain). A défaut, cela les engorge et renforce les risques d'inondation.

### Chiens aboyeurs et déjections canines

Eviter de laisser vos chiens seuls ou apprenez-leur à n'aboyer qu'en cas de danger.

Un chien qui aboie à longueur de journée parce qu'il est seul est cause de nuisances sonores pour les voisins. Les aboiements de nuit entrent dans le champ du tapage nocturne et peuvent donner lieu à verbalisation par les forces de l'ordre.



Veillez à ce que vos animaux ne déposent pas d'excréments sur la voie publique, sur les trottoirs, ni dans les jardins où jouent les enfants ! Le cas échéant, ramassez leurs déjections...

Il en va du bien-être de chacun.

### Tapage nocturne



Il n'y a pas d'heure précise pour le tapage nocturne, c'est le temps compris entre le coucher et le lever du soleil. Le plus souvent, un tapage est considéré comme nocturne lorsqu'il a lieu entre 22 h et 7 h du matin.

Si vous prévoyez de faire la fête chez vous, veillez à bien respecter les voisins. Avertir l'ensemble de votre voisinage avant la soirée peut éviter des histoires.



### Mairie : horaires d'ouverture

5 rue des Manères  
lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 8 h à 12 h  
et de 12 h 45 à 16 h 45

☎ 03.84.78.30.09

✉ [mairiedampierresurlinotte@wanadoo.fr](mailto:mairiedampierresurlinotte@wanadoo.fr)

🌐 [dampierre-sur-linotte.fr](http://dampierre-sur-linotte.fr)

### Le maire et ses adjoints

Frédéric WEBER, maire ☎ 06.36.48.38.03  
Agnès FIGARD, 1ère adjointe ☎ 06. 06.48.08.81  
Hubert BRUN, 2è adjoint ☎ 07.80.29.67.91  
Pierre GRANGEOT, 3è adjoint ☎ 06. 85.31.37.50  
Arnaud THOMASSIN, 4è adjoint ☎ 06. 71.72.62.67



### Ecole Jean Lhomme

4, Place de l'Eglise  
☎ 09.67.25.64.88

Nathalie COLARD, directrice

✉ [ecole.dampierre-sur-linotte@ac-besancon.fr](mailto:ecole.dampierre-sur-linotte@ac-besancon.fr)

### Restaurant scolaire et Périscolaire

☎ 03.84.68.64.88

Mélanie VULCAIN, directrice

✉ [periscolaire.dampierre@ccpmc.fr](mailto:periscolaire.dampierre@ccpmc.fr)



AGENCE POSTALE  
COMMUNALE

### Horaires d'ouverture

5 rue des Manères  
☎ 03.84.78.98.22

Mardi : de 9 h 20 à 12 h  
et de 16 h 20 à 19 h

Mercredi : de 9 h 20 à 12 h

Jeudi : de 9 h 20 à 12 h ; Samedi : de 9 h 20 à 12 h



### Bibliothèque

Horaires d'ouverture

Mardi : de 19 h 45 à 21 h 15

Samedi : de 9 h 30 à 12 h

Inscription gratuite



### Les services médicaux

Pharmacie BERNARD  
32 Grande rue  
☎ 03.84.78.31.06

Docteur Richard BIEREL, 9 Grande rue  
☎ 03.84.78.33.22

Docteur Frédéric MIERZCHALA, 9 rue Basse  
☎ 03.84.78.33.62

Cabinet infirmier, 1 place de l'Eglise  
Sylvie BENGUELLA, Marie DESPLANCHE  
Maud JOSSO DAVAL, Sandrine SIMONIN  
☎ 03.84.78.31.89

Médecin de garde : ☎ 39.66

Pharmacie de garde : ☎ 32.37

Pompiers : ☎ 18 ou 112 (depuis un portable)

SAMU : ☎ 15

SAMU social : ☎ 115

Centre hospitalier Vesoul : ☎ 03.84.96.60.60



### Communauté

#### de communes (CCPMC)

☎ 03.84.92.34.70

✉ [contact@ccpmc.fr](mailto:contact@ccpmc.fr)

🌐 [ccpmc.fr](http://ccpmc.fr)



### Déchetterie de Presle

☎ 03.84.78.38.54

Eté - du 01/03 au 31/10 :

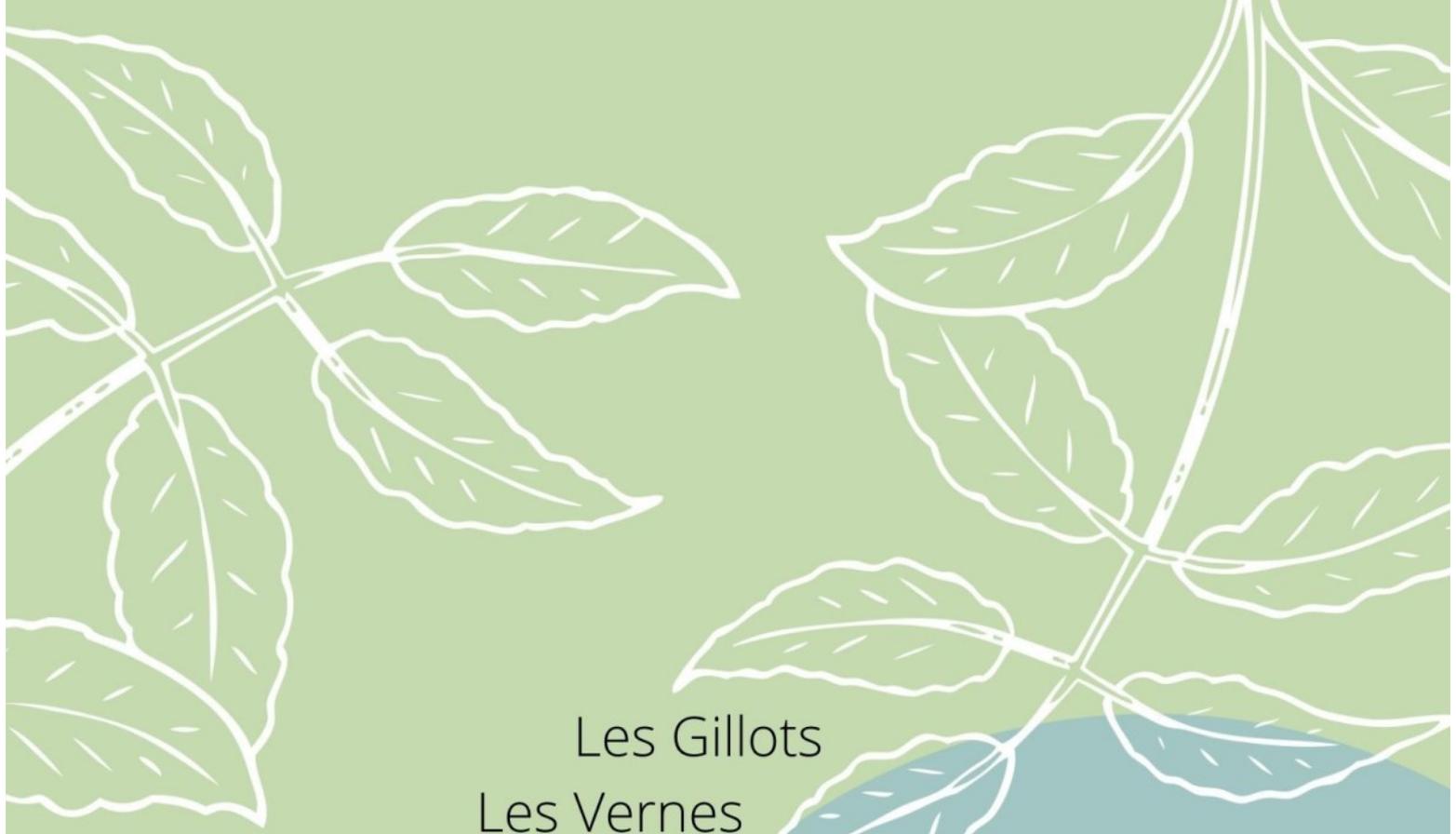
mardi, vendredi, samedi :

de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Hiver - du 01/11 au 28/02 :

mardi, vendredi, samedi : de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30.

Dernier accès autorisé 10 mn avant la fermeture.



Les Gillots

Les Vernes

Les Marmets

Les Bégoulots

Montcuchot

Les Grillardes

Les Tannards

Les Mariottes

La Baume

Les Passières

La Sablonnière

Presle

Trevey

Le Moulin Grattot

Dampierre-sur-Linotte

Le Moulin Grangeot

